

Sortie du territoire

Formulaire d'autorisation de participation d'un élève mineur à un voyage scolaire à caractère facultatif

Je soussignée, (Mme, nom, prénom) _____
et/ou je soussigné, (M., nom, prénom), _____
exerçant l'autorité parentale sur l'enfant (nom et prénom de l'enfant), _____
élève de la classe de _____, né(e) le (jj/mm/aaaa) _____ à (ville et pays), _____
de nationalité _____ autorise – autorisons * l'enfant ci-dessus nommé à participer
au voyage scolaire organisé par le COLLEGE JOLIOT CURIE (BRON) à destination de TELFORD (ROYAUME-UNI) se
déroulant du 15/03/2017 au 21/03/2017. * Rayer la mention inutile

1) J'autorise / Nous autorisons * expressément l'enfant (nom et prénom de l'enfant) _____ à sortir du territoire national :

Oui Non

2) L'enfant ci-dessus mentionné fait l'objet d'une mesure conservatoire d'opposition à la sortie du territoire (OST) :

Oui Non

3) L'enfant ci-dessus mentionné fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire (IST) :

Oui Non

4) a) L'enfant ci-dessus mentionné fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents :

Oui Non

b) Si oui, une autorisation temporaire a été donnée par le juge des affaires familiales du tribunal de grande instance de (à compléter) _____ par décision du (à compléter) _____

OU

Les deux parents ensemble ou séparément ont donné leur autorisation à la sortie du territoire de l'enfant devant un officier de police judiciaire conformément à la procédure d'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile.

Oui Non

5) Je m'engage à accomplir les diverses formalités qui me seront demandées le cas échéant pour permettre à mon enfant de sortir du territoire national y compris la demande de carte européenne d'assurance maladie.

Oui Non

6) Je déclare avoir souscrit, au nom de mon enfant, une assurance individuelle accident ainsi qu'une assurance responsabilité civile.

Oui Non

Nom de l'assurance : _____

Avertissement

Il est rappelé que l'inscription au fichier des personnes recherchées des oppositions à la sortie du territoire (OST), des interdictions de sortie du territoire (IST) et des IST sans l'autorisation des deux parents concernant des mineurs est systématiquement vérifiée par les services chargés du contrôle aux frontières si le déplacement s'effectue hors espace Schengen. Elle peut être vérifiée par ces mêmes services si le déplacement a lieu au sein de l'espace Schengen. Dès lors, s'il s'avère que l'enfant : - fait l'objet d'une OST ; - ou fait l'objet d'une IST ; - ou fait l'objet d'une IST sans l'autorisation des deux parents mais que celle-ci n'a pas été levée devant les officiers de police judiciaire, il ne pourra pas franchir la frontière et sera remis directement aux services de sécurité intérieure. Nous vous rappelons que toute fausse déclaration peut engager votre responsabilité pénale, le faux et l'usage de faux étant punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (article 441-1 du code pénal)

Fait le (jj/mm/aaaa) _____ à (ville) _____

Signature(s) d'une ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant :